République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 6 mai 2021, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE COLONEL-AUDÉOUD ET D'INSTALLATION D'AIRES DE PIQUE-NIQUE DANS DIVERS ESPACES RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 290'000.- TTC)

Vu les articles 30, al. 1, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable, émis par 6 voix pour et 1 abstention, par les membres de la commission Cohésion sociale, Santé et Sports, lors de leur séance du 20 avril 2021,

vu le préavis favorable, émis par 5 voix pour, 1 voix contre et 1abstention, par les membres des commissions Finances et Contrôle de gestion, lors de leur séance du 27 avril 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour et 5 abstentions,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement d'un montant de CHF 290'000.- TTC pour couvrir les frais liés à des travaux d'aménagement de la Place Colonel-Audéoud et d'installation d'aires de pique-nique dans divers espaces relevant du domaine public communal ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissement, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement desdits travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique « amortissements ordinaires » du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 28 juin 2021.

Chêne-Bougeries, le 17 mai 2021

Catherine ARMAND
Présidente du Conseil municipal